



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 10 décembre 2021
Convocation du : 3 décembre 2021
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le dix décembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : M. MONPAYS, Mme GUSTIN, M. MARIE, Mme LEROUX
Mme DE PARIS, Mme COBBAERT, M. MERTEN, Mme DUBREU, M. LANDLER,
M. PLOUY, Mme HALOS

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M. DERONNE et M. QUESTE,
M. BLACTOT et Mme MARZAK-AFFAOUI, M. AIT EL HAJ et Mme PRINGUEZ,
Mme LERNER-BERTRAND et Mme TANGHE, M. PICKEU et M. VANNESTE,
M. CATTOIRE et Mme CASIER, M. DEBUISSON et M. BRUNET, M. BAILLEUL et
Mme NAEYE, Mme DELANNOY-CUISINIER et Mme DELESTREZ, M. DERUYTER
et Mme BAURANCE, M. VANGAEVEREN et M. BAILLON, M. TISON ont délégué
respectivement pour les représenter M. HAESBROECK, Mme COBBAERT,
Mme DE PARIS, Mme DUBREU, M. MARIE, Mme GUSTIN, M. MERTEN,
M. MONPAYS, Mme LEROUX, M. PLOUY, M. LANDLER, Mme HALOS
conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DUBREU

DE21.145

FINANCES

**DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Autorisation - Approbation

☞

En 2016, le soutien du Gouvernement à l'investissement local s'est traduit par la création d'un fonds de soutien. Ce fonds a été pérennisé par la Loi de finances pour 2021.

Cette dernière enveloppe est destinée à alimenter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) en faveur des collectivités et de leurs groupements à fiscalité propre. Elle est ciblée sur six thématiques éligibles :

- la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables dans les bâtiments publics (hors éclairage public sur la voirie)
- la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics
- le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements (hors voirie)
- le développement du numérique et de la téléphonie mobile
- la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires
- la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

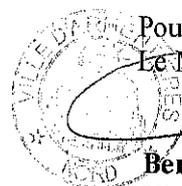
Ainsi, dans le cadre des différentes thématiques concernées par la DSIL, la Ville d'Armentières sollicite des aides financières pour les opérations suivantes :

- Thématique « rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables dans les bâtiments publics » :
 - réfection de la toiture à l'école maternelle Jean Macé
 - remplacement de la chaudière à l'école maternelle Blum par une chaudière à condensation
- La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics
 - réfection de la pointe métallique du clocher de l'Église Saint Vaast, du paratonnerre et des vitraux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la demande de participations financières auprès de la Préfecture du Nord dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et de tout autre financeur potentiel et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Pour expédition conforme,
Le Maire,

Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille